

# Procès-Verbal

## de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suipe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, maire.

Etaient présent(e)s : Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur AUGUSTE Daniel, Monsieur CHATRIOT Hervé, Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Madame HAULIN Aurore, Monsieur HIRZEL William, Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame TRIBUT Cindie, Madame VINCENT Céline.

Etaient absents excusés : Monsieur LECOMTE Sébastien, Madame LEPART Isabelle

Pouvoir : Monsieur LECOMTE Sébastien donne pouvoir à Monsieur CHATRIOT Hervé

Secrétaire : Monsieur DAUPHINOT LAURENT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2024 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents.

N° 725– 15 mai 2024  
**URBANISME**

### **1- Déclaration préalables**

#### **1-1 : 7 rue de la Hayette**

Pose d'une fenêtre de toit dans la grange

#### **1-2 : 5 rue des Poulets**

Construction d'un mur séparatif avec la propriété voisine et pose d'un portail

#### **1-3 : 7 rue de Bazancourt**

Changement du portail et construction des piliers

#### **1-4 : 7 route de Rethel**

Changement de la porte du chartil

### **2- Permis de Construire**

#### **2-1 : 7 rue de la procession**

Construction d'une maison

### **3- Mise en compatibilité du P.L.U. zone AU Xb**

Afin de permettre l'installation de la Société ARGAN pour une activité de messagerie dans la zone AU Xb(zone sohettes) une procédure de mise en compatibilité du P.L.U. est engagée.

Une réunion avec les « personnes publiques associées » s'est déroulée le 26 avril 2024. Elles n'ont pas formulé d'opposition au projet d'implantation sur une parcelle de 29 088 m2.

Une enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 16 juillet 2024

#### **4- Projet de classification des communes dans le SCOT révisé (Armature urbaine)**

Dans le SCOT actuel, les communes sont classées dans 5 catégories. Nous avons souhaité être classé « commune rurale » et sommes ainsi classé.

Dans le SCOT en cours de révision, le projet d'armature comporterait plus de 5 catégories (7 à 8).

Notre Conseil Municipal a délibéré le 9 juin 2023 pour demander le maintien de l'appellation « village rural » pour notre commune. Cette délibération a été transmise à Monsieur Alain WANSCHOOR, Vice-Président, qui pilote le travail de révision du SCOT et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH).

Lors de la réunion de travail sur le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui s'est tenue à Jonchery-sur-Vesle le 6 mai 2024, la carte des communes de la CUGR faisait apparaître pour notre collectivité la dénomination « bourg émergeant ».

Monsieur le Maire a rappelé notre opposition à cette dénomination et notre demande, non refusée par Monsieur le Vice-Président, de rester avec l'appellation « village rurale ».

Le Conseil Municipal approuve cette démarche. Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représenté (2024-4-1).

N°726 – 15 mai 2024

### **COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS CUGR**

#### **Renouvellement de la convention de mise à disposition de service**

Le Conseil Municipal, prenant connaissance de l'avis favorable émis par le Comité Social Territoriale du 09/04/2024, pour la mise en commun du personnel des services techniques, pour l'entretien de la ZA du Val des Bois, avec la CUGR accepte de renouveler la convention. Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représenté (2024-4-2).

N°727– 15 mai 2024

### **PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT DU PERSONNEL**

Le Conseil Municipal ayant proposé de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au personnel permanent et contractuel de la commune, après avis favorable du Comité Social Territorial du 09/04/2024, décide de verser aux salariés une prime de 800 euros en une seule fois au plus tard le 30 juin 2024, proratisée selon la quotité du temps de travail.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représenté (2024-4-3).

N°728 – 15 mai 2024

### **AVENANT AU CONTRAT DE MADAME KARINE GLÉ**

Après étude des candidatures reçues, suite à l'annonce publiée pour le poste disponible après le départ volontaire de Madame Florence QUATTRINI dans une autre collectivité, Monsieur le Maire propose de confier le poste à Madame Karine GLÉ qui est déjà en contrat dans notre collectivité. Il propose de modifier son contrat et de porter son temps de travail de 28 heures 30 minutes à 29 heures.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal accepte cette proposition. Une délibération est prise (2024-4-4).

N°729 – 15 mai 2024

### **CONVENTION AVEC LA VILLE DE REIMS POUR « ACTIV' ÉTÉ »**

Monsieur Sylvain CORDELIER explique que les enfants de la commune pourraient bénéficier des activités organisées par Reims Activ' été » si nous signons une convention de partenariat.

Le coût pris en charge par la commune serait de 160 euros par enfant.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention. Une délibération est prise (2024-4-5).

N°730 – 15 mai 2024

### **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE WARMERIVILLE**

Monsieur Sylvain CORDELIER explique que nous pouvons, comme en 2023, signer une convention avec la commune de Warmeriville pour que les enfants d'Isles sur Suippe, dont les parents le souhaitent, puissent participer aux activités organisées par la commune de Warmeriville.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention. Une délibération est prise (2024-4-6).

N°731 – 15 mai 2024

### **PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE LA PROCESSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection de la partie Nord de la rue de la Procession est bien inscrite au programme voirie du pôle territoriale de Bazancourt pour l'année 2025.

Nous pouvons raisonnablement envisager la vente des parcelles dès la fin 2024 année 2025. Nous viabiliserons les 5 parcelles repérées de A à E sur le plan de découpage.

Après échange avec prise en considération :

- de l'étude du sol
- de la forme des terrains et donc de la zone utile de construction
- des équipements collectifs dans la rue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté décide de fixer le prix :

- Terrain A-B-C : 98 000 euros
- Terrain D : 96 000 euros
- Terrain E : 95 000 euros

Le plan de découpage pourra légèrement évoluer en façade pour des contraintes techniques de réalisation et récupération des eaux pluviales et de l'amorce du chemin mode doux futur.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représenté. (2024-4-9bis).

N°732 – 15 mai 2024  
**SOUVENIR FRANCAIS**

Monsieur Laurent DAUPHINOT relate l'entretien qu'il a eu avec les représentants du Comité de Reims du Souvenir Français.

Ils proposent de désigner Monsieur Rémy JOUVIN, habitant la commune de Bazancourt, correspondant mémoire pour notre commune.

Nous pourrions mettre en place une géolocalisation des sépultures, des « morts pour la France », présentes dans notre cimetière.

Le coût à notre charge serait de 60 euros par fiche « combattant mort pour la France ».

Le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention avec le Souvenir Français. Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représentés (2024-4-8).

N°733 – 15 mai 2024  
**RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR SURCROIT DE TRAVAIL ET/OU BESOIN OCCASIONNEL**

Nous envisageons d'engager un agent non titulaire, Monsieur DELORME Jean-Claude, pour restaurer les vitraux du cœur de l'église.

Nous serons ainsi amenés à engager du personnel d'entretien pour les périodes d'été et vacances.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal donne son accord. Une délibération est prise (2024-4-7).

N°734 – 15 mai 2024  
**ELECTIONS EUROPEENNES**

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 de 8 heures 00 à 18 heures 00. Le bureau est constitué de 3 personnes assurant une présence de 2 heures.

N°735 – 15 mai 2024  
**INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE C 1604**

Lors de l'étude de la réfection de la rue de la Procession, nous avons constaté que la parcelle cadastrée C 1604 n'était pas du domaine public.

La commune en a fait l'acquisition. Pour réaliser les travaux, nous devons l'intégrer au domaine public.

A l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil Municipal accepte. Une délibération est prise (2024-4-10).

N°736 – 15 mai 2024  
**FONGIBILITE DE CREDITS**

Il nous arrive qu'un compte comptable n'ait pas été pourvu en crédit ou ait une insuffisance de crédit.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire propose qu'il soit autorisé à procéder à des virements de crédits chapitre à chapitre au sein d'une même section.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord. Une délibération est prise (2024-4-11).

N°737 – 15 mai 2024

### **INFORMATIONS**

#### 1°) Projet de générateur thermique – mini réacteur nucléaire

Nous avons pu apprendre par lecture du journal « L'UNION » qu'un projet de mini réacteur nucléaire était en étude pour une installation à Bazancourt.

Le constructeur a déposé un dossier d'une demande d'autorisation. Ceci est une démarche de plusieurs années. Cristal Union étudie aussi d'autres techniques pour décarboner ses productions. Nous restons attentifs à l'évolution de ce projet

Nous serons informés des suites données de ce dossier.

2°) La commission des finances se réunira le mercredi 5 juin 2024 à 20h30.

3°) Le mardi 11 juin 2024 se tiendra la réunion du CCAS suivi de la commission fêtes et loisirs.

4°) Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 19 juin 2024 à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.